(à rappeler dans toute correspondance)

MAIRIE de *BULLES*
Service urbanisme
60130 BULLES

DOSSIER N° DP 060 115 26 00009
Déposé le : 11/07/2026
Et complété le
Sur un terrain sis à : 7 RUE DU MESNIL
115 AT 590, 115 AT 594
Pour : CLOTURE

DESTINATAIRE
Monsieur LACOUQUE THOMAS
7 RUE DU MESNIL
60130 BULLES

OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé ; à la déclaration préalable du 11/07/2026 de Monsieur LACOUQUE THOMAS , enregistrée sous le numéro DP 060 115 26 00009, pour le projet ci-dessus référencé ; depuis le 11/09/2026.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Bulles, le 28 septembre 2026

Le Maire
Christelle VERMEULEN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le 29/09/2026

Affichage en Mairie de l'avis de dépôt de la demande le 11/07/2026